

## PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux Juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s'est réuni, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes PALIX Dominique - PHINERA-HORTH Karen - RUEL Adeline TAVERNIER Delphine - Mrs FEROUSSIER Jean-Michel - JOURDAN Maurice - MASSON Mathieu - VIGNAL Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes AGUILAR Florence - BOUCHET Bernadette - Mrs AURIAS Michaël - MARNAS Nans

*Madame BOUCHET Bernadette donne procuration à Madame PALIX Dominique*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mr JOURDAN Maurice

### ORDRE DU JOUR :

- Création poste agent contractuel service restauration scolaire
- Appel à projets sécurisation pont de Brune
- Matériel salle des fêtes
- Questions diverses.

---

En ouverture de séance, le procès-verbal du conseil municipal du 28 Mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

**Création poste agent contractuel service restauration scolaire** : Madame le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de créer un poste d'agent contractuel en remplacement du poste d'emploi civique qui a terminé sa mission pour le temps de la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au niveau de la restauration scolaire et du nombre important de maternelle

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **DECIDE**

La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 6H27 à compter du 30 Août 2024.

Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois. L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle dans la restauration scolaire,

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 385 et à l'indice majoré 372 du grade des adjoints techniques.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Madame le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Appel à projets sécurisation pont de Brune** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le cheminement piétonnier créé le long de la Départementale 22 pour les enfants se rendant à l'arrêt de bus situé dans Brune. La hauteur du muret est de 60 centimètres, la pose d'une main courante est conseillée par le service ouvrage d'art du Département.

Madame le Maire présente le dossier permettant la sécurisation du trajet. Le projet consisterait à poser des barrières de chaque côté du pont. Le montant prévisionnel du projet est de 16400 Euros HT :

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE ce projet, SOLLICITE une aide dans le cadre des amendes de police auprès du Département de l'Ardèche.

**Matériel Salle des fêtes** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'acquisition d'un ampli pour la salle des fêtes.

Ce matériel peut être mis à disposition des personnes louant la salle des fêtes qui en font la demande.

Cette mise à disposition se fera à titre gratuit avec versement d'une caution de 100 Euros.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité : APPROUVE cette décision et indique qu'elle prend effet à ce jour.

Un meuble avec une clé pourra être mis en place.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Permanence Elections Législatives 07 Juillet 2024** : elles seront les suivantes :

8H à 10H	PALIX.D – TAVERNIER.D – JOURDAN.M
10H à 12H	PALIX.D – AURIAS.M – PLATZ.C
12H à 14H	MASSON.M – VIGNAL.D – AURIAS.M
14H à 16H	FEROUSSIER.JM – PALIX.JJ – VIGNAL.D
16H à 18H	PALIX.D – TAVERNIER.D – JOURDAN.M

**Site Internet** : un point est fait sur le travail déjà effectué, il pourrait être opérationnel en septembre, une communication sera faite en temps utile.

**Demande de subvention** : une demande de subvention est faite pour le fonctionnement de l'association sportive du Collège Alex Mézenc du Pouzin. Le Conseil Municipal ne souhaite pas participer estimant que c'est plus le rôle des parents ou du Département.

**Box Médicale** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal une possibilité d'installer un cabinet médical autonome pour palier à la situation de désert médical sur le territoire. Cet équipement autonome et connecté permet un accès immédiat à des médecins généralistes 7 jours sur 7 et sur rendez-vous avec des spécialistes en moins de 2 semaines. Chaque patient est accompagné en temps réel, une seule personne est présente dans le local sécurisé. Les élus sont vivement intéressés par ce concept innovant. Le coût d'achat ou de location reste élevé et demande réflexion ou mutualisation avec d'autres communes.

**Communauté Professionnelle Territoriale de Santé** : dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé du 26 Janvier 2016, les Communautés Professionnelles Territoriale de Santé ont été créées dans le but de faciliter l'accès des patients aux professionnels de santé du territoire et notamment aux médecins traitants dans un contexte de raréfaction de l'offre de santé. Une réunion avec des maires des communes alentours est programmée dans notre commune le 24 Juillet à 19 Heures.

**Groupe scolaire** : lors de la fête des écoles, 11 coffrets de compas ont été offerts aux enfants partant en 6ème en remplacement des calculatrices données par le Département cette année. Un stand a permis de présenter les travaux réalisés par les enfants sur l'aménagement de la cour de l'école. Une magnifique fresque a été réalisée par l'ensemble des classes sur un mur extérieur du réfectoire. La directrice recherche un emploi civique pour la rentrée de septembre.

**Questionnaire communauté de communes Ardèche Rhône Coiron** : les élus complètent un questionnaire adressé par la Communauté de commune sur les enjeux et diagnostic du territoire intercommunal.

**Voirie** : une date pour l'ouverture des plis des travaux de voirie sur la Voie Communale d'Ozon et la Voie Communale des Boutiers est programmée. La semaine de travail réalisée par ACCES EMPLOI a été très satisfaisante et productive. Un certain nombre de fossé, chemins ont été débroussaillés.

Il nous est signalé des voitures dont le stationnement est gênant dans Brune, l'adjoint à la voirie va s'en occuper. Il est demandé la construction d'un muret dans le lotissement du Côteau, les élus ne sont pas favorables. Des pierres sont menaçantes au niveau de la source des Bouyons, les employés techniques iront voir.

**Compostage** : un élu référent a suivi la formation pour le compostage. Pour mener à bien un projet, plusieurs personnes doivent s'investir. La question sera posée à travers les informations données aux habitants.

**Visite centrale nucléaire Cruas** : une proposition de visite est faite aux élus.

**Remerciements** des conseils d'administration des caisses locales de Le Pouzin Chomérac pour la mise à disposition de la salle des fêtes le 28 Mai dernier.

**Comité fleurissement** : suite à l'annulation pour cause de pluie de la visite, une nouvelle date est programmée le Lundi 22 Juillet à 9H30 en Mairie.

**Animations :**

Fête du village : elle s'est déroulée le 15 Juin dernier. Nous remercions les organisateurs pour leur implication dans la vie du village. Une sensibilisation sera faite auprès des associations pour effectuer le tri lors des manifestations.

22ème tour cycliste féminin international de l'Ardèche : il passera sur notre commune le Dimanche 08 Septembre dans l'après-midi en arrivant de Saint Julien en St Alban par les Route des Grads et traversant Brune.

Concert chez l'habitant : le Samedi 07 Septembre à 17 Heures devant les serres des Maraichers Emilie et Michaël Aurias.

Café littéraire : un auteur sera accueilli le dimanche 13 Octobre à 10 Heures 30 à la bibliothèque ou dans un autre lieu.

**Date prochain Conseil Municipal** : le Mardi 10 Septembre à 19h30.

Séance levée à 21 Heures 30.  
Fait à SAINT SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 04 Juillet 2024,  
Le Secrétaire de séance,  
Monsieur JOURDAN Maurice